

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 26 Décembre 1893

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 24 décembre 1893 sont nommés pour quatre ans, membres du Comité d'hygiène publique et de salubrité :

- MM. Dugué de Mac Carthy, *Vice-Président*,
 le docteur Coulon,
 le docteur Colignon,
 Léon Cruzel,
 Delalonde,
 le docteur Fitz-Gerald,
 le Comte Gastaldi,
 le docteur Gueirard,
 Hugon,
 le Ch^{er} Jolivot,
 Albert Lambert,
 le Ch^{er} de Loth,
 le docteur Pontremoli,
 Louis Copello, *Secrétaire*.

NOUVELLES LOCALES

S. Exc. M. le Gouverneur Général recevra le 1^{er} janvier, à 2 heures, le Corps Consulaire, les Autorités et les Fonctionnaires.

S. G. M^{gr} l'Evêque recevra également les Autorités et Fonctionnaires, à 2 heures et demie.

Le temps superbe dont nous sommes gratifiés depuis plusieurs jours a favorisé la pratique des cérémonies religieuses de Noël. La foule était telle dimanche soir à la messe de minuit, dans la Cathédrale, que beaucoup de fidèles n'ont pu trouver place.

A tous les offices de la journée d'hier, l'affluence a été également considérable.

Un seul accident à enregistrer, et qui s'est heureusement borné à des dégâts matériels. A l'église Saint-Charles, une magnifique crèche qui venait d'être installée, a pris feu samedi soir. Ce commencement d'incendie a été immédiatement éteint par les assistants, les pertes sont évaluées à quelques centaines de francs.

La distribution des prix au Collège de la Visitation aura lieu jeudi prochain 28 décembre.

TÉLÉPHONE. — M. Le Gavrian, chalet René, avenue Saint-Charles, à Monte Carlo, vient de s'abonner au réseau téléphonique monégasque.

La première représentation de *Niniche*, l'amusant vaudeville de MM. Hennequin et Millaud, musique d'Hervé, a été, samedi, un nouveau succès pour M^{me} Judic. Les applaudissements de l'assistance ont accueilli la sympathique artiste à son entrée sur la scène et l'ont suivie jusqu'à la fin de la pièce. Personne ne dit mieux qu'elle la chansonnette, et, en passant par ses lèvres, les gauloiseries les plus risquées ne gardent que leur finesse.

MM. Paul Bert (*Grégoire*), Buislay (*le comte Corniski*), Emmanuel (*Anatole Beaupersil*), M^{me} Vigouroux (*la veuve Sillery*) et *tutti quanti* ont composé un ensemble satisfaisant.

Ce soir, deuxième représentation de *Niniche*; samedi, *la Fille de Madame Angot*.

Jeudi 28 décembre 1893, à 2 h. de l'après-midi

6^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE

Sous la direction de M. ARTHUR STECK

Avec le concours de M. CARLO SANSONI, violoncelliste

Symphonie italienne..... Mendelssohn.
 A. Allegro vivace — B. Andante con moto
 — C. Con moto moderato — D. Saltarello presto.

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

Ouverture de *Tannhauser*..... R. Wagner.
Danses Norvégiennes..... Grieg.
Concerto en ré mineur (pour violoncelle)... Jules de Swert.
 M. Carlo Sansoni.
España, rapsodie..... E. Chabrier.

Jeudi prochain, 28 décembre, à 8 heures et demie du soir, dans la salle de théâtre, première représentation des *Pupazzi* de M. Lemercier de Neuville. Le *Voyage dans la lune*, pièce fantaisiste en 3 actes.

PERSONNAGES

Télescopos — Babylas — Le Sar Pélican — La Femme — Le Député — Le Sauvage — Fouillecœur — Lebrumeux — Zola — Le Gardien du Panthéon — Le mot à la mode — Le pôle nord — L'Allumette — Paulus — Yvette Guilbert — Bellacosta.

Au deuxième acte, *Défilé des ombres*.

PERSONNAGES

Le Souteneur — Le Veloceman — Le Gommeux — Le Peintre — Le Sculpteur — Le Musicien — Le Chanteur — Le Comédien — Le Médecin — Le Chirurgien — Le Journaliste — Le Philosophe — Le Député — Le Ministre — Le Chef de l'Etat.

Entr'acte de 10 minutes, entre chaque acte

Le 11 janvier, à huit heures et demie du soir, deuxième représentation.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Vendredi 22 décembre

Le *Prix de Noël* a été partagé entre MM. Strélock et le comte Venezze, premiers; la troisième place a été partagée entre MM. Boreel et le comte Voss.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Roberts, Comte de Sampigny et Deshayes.

Vendredi 29 décembre

PRIX DE LA MÉDITERRANÉE (handicap). — 500 francs, ajoutés à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées; au troisième, 20 %; le reste au premier. — 6 pigeons.
POULE RÉGLEMENTAIRE. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.

DE NICE A MONTE CARLO. — Dans le but de faciliter aux personnes séjournant à Nice la visite de la Principauté de Monaco, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée met à leur disposition des carnets de *dix billets*, d'aller et retour, de 1^{re} classe, de Nice à Monte Carlo, au prix de 28 fr. 50.

Les carnets pourront être utilisés du jour de leur émission au 31 mai 1894 inclusivement.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

M. Bourdon, Inspecteur de l'exploitation de la Compagnie P.-L.-M. à Nice, veut bien nous communiquer les renseignements suivants :

La Compagnie P.-L.-M., désireuse d'assurer dans les meilleures conditions possibles de commodité pour la

public, la circulation des voyageurs dans la banlieue de Nice, a décidé d'apporter à la marche des trains les modifications suivantes :

Les trains, dont la marche est indiquée ci-dessous, seront régularisés, c'est-à-dire, mis en marche tous les jours à dater de demain mercredi 27 décembre :

| | | |
|----------------------------------|----------|------|
| Train 353 partant de Nice à..... | 2 h. | soir |
| — 395 — | 10 h. 15 | soir |
| — 346 partant de Monte Carlo.. | 4 h. 05 | soir |
| — 394 — | 11 h. 17 | soir |

On remarquera que le train 353 comblera l'intervalle un peu long existant entre les départs à 1 h. 25 soir et 2 h. 27 soir de Nice, que le train 346 facilitera encore la rentrée avant la nuit. Quant au train 395, qui arrive de Cannes à 10 h. 08, il continuera ainsi sur Monte Carlo et procurera une nouvelle rentrée directe de Cannes sur Monaco et Monte Carlo.

Ces modifications rendent inutiles les trains 393 et 397, partant de Nice à 9 h. 55 soir et 10 h. 40 soir, et le train 374, partant de Monte Carlo à 8 h. 30 soir, trains qui partent journellement presque vides et que le 395 prolongé remplacera avantageusement.

Les trains 393, 397 et 374 seront donc rendus facultatifs depuis le 27 décembre, jusqu'à ce que l'affluence des voyageurs nécessite leur mise en marche.

Le train 398, partant de Monte Carlo à 11 h. 50 soir est bien tardif et, comme il est suivi du train 360, il a paru qu'il rendrait de meilleurs services s'il était avancé. A partir du 27 décembre, ce train sera donc remplacé par le train 394, qui part de Monte Carlo à 11 h. 17 soir et arrive à Nice à 11 h. 50 soir; les rentrées seront donc assurées dans les meilleures conditions possibles par quatre trains en trois quarts d'heure, échelonnés au départ de Monte Carlo de 10 h. 3/4 soir à 11 h. 1/2 soir, et arrivant tous à Nice avant minuit ou à minuit 05 au plus tard.

La rentrée sur Cannes par le train partant à 11 h. 02 de Monte Carlo, reste sans changement.

COURSES DE NICE

Premier jour — Lundi 15 janvier 1894

Prix de Carabacel

(STEEPLE-CHASE — A RÉCLAMER)

3,000 fr., offerts par la Société des Bains de Monaco, pour tous chevaux nés en 1890 et antérieurement, à réclamer pour 15,000 fr., Entrée : 100 fr. ; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix; le troisième retirera son entrée. Poids : 4 ans, 66 kil.; 5 ans et au-dessus, 70 kil. Les chevaux ayant couru sans gagner, depuis le 1^{er} septembre 1893, recevront 2 kil. de décharge; depuis le 1^{er} janvier 1893, 4 kil. Distance : 3,200 mètres environ.

Chevaux engagés :

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| Quadrille..... | MM. T. Dugas. |
| Sarabande..... | V ^{te} F. de Beaussir. |
| Limaçon..... | Max Lebaudy. |
| Arana..... | Blanc Paron. |
| Rococo..... | R. de Monbel. |
| Canada..... | V ^{te} H. d'Espous de Paul. |
| Saint-Germain..... | L. de Biré. |
| Bandit..... | De Montfort. |
| Alguazil..... | G. Dreyfus. |
| Old Bridge..... | Maurice de Gheest. |
| Muguet..... | Maurice de Gheest. |
| Tarasqu.....e..... | Maurice de Gheest. |
| Latude..... | Baron J. Finot. |
| Turlututu..... | Strigelli. |
| Ferry..... | G. Champouillion. |
| Solitaire..... | P. Dervillé. |
| Chatter Box..... | Holtzer. |
| Saint-Claud..... | Marquis de Birago. |
| Lovelock..... | Marquis de Villamejor. |

Prix du Paillon

(COURSE DE HAIES — HACKS ET HUNTERS GENTLEMEN-RIDERS)

4,000 fr. pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus Seront également admis les chevaux de 4 ans et au-dessus, non qualifiés hacks et hunters, mais ils seront à réclamer pour 3,000 fr. Entrée : 50 fr. ; les deux tiers des entrées au second et l'autre tiers au troisième, après que le gagnant aura retiré la sienne. Poids : 4 ans, 70 kil. ; 5 ans et au-dessus, 72 kil. Tout gagnant, en un ou plusieurs prix, d'une somme de 3,000 fr., portera 2 kil. de plus ; de 6,000 fr., 5 kil. ; de 10,000 fr., 8 kil. ; de 12,000 fr., 10 kil. Les chevaux n'ayant pas gagné depuis le 1^{er} janvier 1893 recevront 2 kil. de décharge ; ceux n'ayant jamais gagné recevront 3 kil. ; les chevaux n'ayant jamais gagné ni courses plates, ni courses à obstacles, recevront, 5 kil. Les gentlemen n'ayant jamais gagné une course d'obstacles de la valeur de 2,000 fr. recevront, en outre, 2 kil. de décharge. Distance : 2,600 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 janvier, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Prix de Monte Carlo

(GRANDE COURSE DE HAIES — HANDICAP)

20,000 fr., offerts par la Société des Bains de mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1890 et antérieurement. En outre, 1,000 fr. à l'éleveur-propriétaire de la mère, au moment de la naissance, du gagnant, si ce produit est né en France. Entrée : 300 fr. ; forfait, 100 fr., et 25 fr. seulement s'il a été déclaré le mardi 2 janvier, avant midi. Au second, 1,500 fr. ; au troisième, 1,000 fr. sur le prix. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge ; d'un prix de 4,000 fr., 3 kil. ; de 6,000 fr., 4 kil. ; de 10,000 fr., 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

| | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| Cléanthe | MM. D. Dorian |
| Galopin | D. Dorian. |
| Cidre | T. Dugas. |
| Débutante | T. Dugas. |
| Volcan | Max Lebaudy. |
| Grenat | G. Ledat. |
| Loisir | G. Ledat. |
| Lilia | R. de Montbel. |
| Rococo | R. de Montbel. |
| La Tenaille | F. Chopard |
| Canada | V ^o H. d'Espous de Paul. |
| Bandit | De Montfort. |
| Mélusine | L. de Romanet, |
| Ma Souveraine, 1/2 s. | Baron de Larouillière. |
| Le Bû | Baron de Larouillière. |
| Brandalise | P. Mulard. |
| Mauvais Signe, 1/2 s. | H. Fontaine. |
| Grand Carlos | Vicomte de Langres |
| Palestine | Jacquemin. |
| Le Mazarin | G. Champouillon. |
| Lapis | Holtzer. |
| Miroir de Portugal .. | Holtzer. |
| Le Rakos | Holtzer. |
| Joueur de Flûte | Hoitzer. |
| Simoun II | E. Chabaud. |
| Malaga, 1/2 s. | Comte de Solral. |
| Méléagre | Marquis de Birago. |
| Alacran | Marquis de Villamejor. |
| Le Patron | Baron Grenier. |
| Bonnie Laddie | Ch.-L. Marsaglia. |

Les poids seront publiés le mardi 26 décembre à midi, à Paris.

Déclaration de forfaits jusqu'au mardi 2 janvier, avant midi.

Prix Masséna

(STEEPLE-CHASE)

3,000 fr., dont 2,000 fr. offerts par la Ville de Nice, et 1,000 fr. par la Société des Bains de mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1890 et antérieurement n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une somme de 25,000 fr., en un ou plusieurs prix. Entrée : 100 fr. ; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix. Poids : 4 ans, 68 kil. ; 5 ans et au-dessus, 72 kil. Tout gagnant d'une somme de 5,000 fr., en un ou plusieurs prix, portera 2 kil. de surcharge ; de 10,000 fr., 5 kil. ; de 20,000 fr., 10 kil. Les chevaux n'ayant jamais gagné un steeple-chase de 5,000 fr. recevront : à 4 ans, 2 kil. ; à 5 ans et au-dessus, 4 kil. ; ceux n'ayant jamais gagné de steeple-chase recevront : à 4 ans, 2 kil. ; à 5 ans et au-dessus, 6 kil. Distance : 3,200 mètres environ.

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| M ^{lle} Folle Jambe | MM. T. Dugas. |
| Cidre | T. Dugas. |
| Félicia | Max Lebaudy. |
| Grenat | G. Ledat. |
| Loisir | G. Ledat. |
| Scamandre | R. de Montbel. |
| Rococo | R. de Montbel. |
| Niagara | L. de Biré |
| Mon Souci, 1/2 s. | Baron de Larouillière. |
| Tarasque | Maurice de Gheest. |
| Mangoustan | G. Champouillon. |
| Rob Roy | Marquis de Villamejor. |
| Bonnie Laddie | Ch.-L. Marsaglia. |

Voici le programme des régates internationales de 1894, organisées par le Comité des fêtes de Nice, sous le patronage de l'Union des Yachts français et sous la direction du Club Nautique de Nice.

1^{re} journée — Lundi 26 mars

VOILE

Règlement, jauge et allégeances de l'Union des Yachts français

Grand Prix d'Honneur. — Course d'ensemble ouverte à tous yachts inscrits pour les courses des journées suivantes : 1^{er} prix, un objet d'art, accordé par M. le Président de la République ; 2^e prix, une médaille en argent, accordée par M. le Ministre de la marine ; 3^e prix, une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 4^e prix, une médaille de bronze, accordée par le Regio Yacht Club Italiano.

Prix du Club Nautique de Nice. — Course sans allégeances pour yachts de tout tonnage, montés et manœuvrés par un homme seul : 1^{er} prix, une médaille en vermeil, offerte par le Club Nautique de Nice, et 200 fr. ; 2^e prix, une médaille en argent, offerte par le Club Nautique de Nice, et 100 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Club Nautique de Nice, et 50 fr.

AVIRON (Marine militaire)

Escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant

Chaloupes à 20 avirons : 1^{er} prix, 200 fr. et une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 2^e prix, 125 fr. et une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 3^e prix, 75 fr. ; 4^e prix, 50 fr.

Canots de toutes dimensions : 1^{er} prix, 180 fr. et une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 2^e prix, 100 fr. et une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 30 fr.

Baleinières : 1^{er} prix, 125 fr. et une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 2^e prix, 60 fr. et une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 3^e prix, 40 fr. ; 4^e prix, 25 fr.

Bateaux armés en pêche et au bornage, 6 rameurs en pointe, 1 patron : 1^{er} prix, 120 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 40 fr. ; 4^e prix, 25 fr.

Embarcations armées en pêche, au bornage ou en plaisance (5^m maximum), 2 rameurs de couple, 1 patron : 1^{er} prix, 80 fr. ; 2^e prix, 40 fr. ; 3^e prix, 30 fr. ; 4^e prix, 20 fr.

Yoles de yachts, 4 rameurs en pointe, 1 patron : 1^{er} prix, 100 fr. et une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 2^e prix, 75 fr. et une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 3^e prix, 50 fr.

Yoyous à la godille : 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e prix, 30 fr. ; 3^e prix, 15 fr.

Manœuvres d'ensemble et grand défilé de yachts à vapeur ; médailles commémoratives en argent (grand module).

Deuxième journée — Mardi 27 mars

VOILE

Règlement, jauge et allégeances de l'Union des Yachts français

Courses de séries (8^e et 7^e série réunies).

Prix de la Ville de Nice (Yachts de plus de 20 tonneaux). — 1^{er} prix, une médaille en or, accordée par M. le Ministre de la marine, et 5,000 fr. ; 2^e prix, une médaille en argent, accordée par l'Union des Yachts français, et 2,000 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 1,000 fr.

6^e série : **Prix de Monte Carlo** (Yachts de 10 à 20 tonneaux). — 1^{er} prix, une médaille en or, accordée par l'Union des Yachts français, et 2,000 fr. ; 2^e prix, une médaille en argent, accordée par la Société des Régates de Monaco, et 1,000 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 500 fr.

5^e série : **Prix de l'Union des Yachts français** (Yachts de 5 à 10 tonneaux). — 1^{er} prix, une médaille en vermeil, accordée par l'Union des Yachts français, et 1,000 fr. ; 2^e prix, une médaille en argent, accordée par le Regio Yacht Club italiano, et 500 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, accordée par la Société des Régates de Monaco, et 250 fr.

4^e série : **Prix du Comité des fêtes** (Yachts de 3 à 5 tonneaux) — 1^{er} prix, une médaille en vermeil, accordée par le Regio Yacht Club italiano, et 500 fr. ; 2^e prix, une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes, et 250 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, accordée par l'Union des Yachts français, et 125 fr.

3^e série : **Prix du Conseil Général** (Yachts de 2 à 3 tonneaux). — 1^{er} prix, une médaille en vermeil, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 300 fr. ; 2^e prix, une médaille en argent, offerte par le Club Nautique de Nice, et 150 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 75 fr.

2^e série : **Prix de la Jetée-Promenade** (Yachts de 1 à 2 tonneaux). — 1^{er} prix, une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 200 fr. ; 2^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 100 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 50 fr.

1^{re} série : **Prix de la Baie des Anges** (Yachts de moins d'un tonneau). — 1^{er} prix, une médaille en argent, offerte par le Club Nautique de Nice, et 100 fr. ; 2^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 50 fr. ; 3^e prix, une médaille en bronze, offerte par le Comité des fêtes de Nice, et 25 fr.

Bateaux armés en pêche ou au bornage (7^m 50 et au-dessous), voile libre. — 1^{er} prix, 150 fr. ; 2^e prix, 100 fr. ; 3^e prix, 50 fr.

Troisième journée — Mercredi 28 mars

Première épreuve du **Prix spécial** de l'Union des Yachts français, pour tous yachts français ou francisés de 10 à 20 tonneaux : Médaille en vermeil et 2,000 fr., offerts par l'Union des Yachts français au gagnant de deux épreuves ; 200 fr. accordés au second, dans le cas où trois épreuves seraient nécessaires.

NOTA. — Extrait du règlement des prix spéciaux de l'Union des Yachts français :

La course est courue en trois épreuves consécutives. Si les deux premières épreuves sont gagnées par des concurrents différents, la troisième est courue en match entre les gagnants des deux premières. La course n'est donnée que s'il se présente au moins trois concurrents au départ pour la première épreuve. La seconde épreuve est courue, quel que soit le nombre des partants. Les yachts qui n'auraient pas couru la première épreuve, peuvent néanmoins prendre part à la seconde, pourvu qu'ils se soient fait régulièrement inscrire dans les délais fixés. Le prix de 2,000 fr. sera réduit à 1,000 fr., si le nombre des concurrents au départ de la première épreuve ne dépasse pas trois.

Quatrième journée — Jeudi 29 mars

VOILE

Règlement, jauge et allégeances de l'Union des Yachts français

Croisière de Nive à Monaco avec retour à Nice. — Grande série : (Yachts de 10 tonneaux et au dessus : 1^{er} prix, un objet d'art de Sèvres, accordé par l'Union des Yachts français, et une médaille en vermeil, accordée par la Société des régates de Monaco ; 2^e prix, un objet de précision (baromètre enregistreur), accordé par l'Union des Yachts français, et une médaille en argent, accordée par M. le Ministre de la marine ; 3^e prix, une médaille en argent, offerte par le Comité des fêtes de Nice.

Petite série (Yachts au dessous de 10 tonneaux) : 1^{er} prix, un objet d'art (pendule Boulet), accordé par l'Union des Yachts français, et une médaille en vermeil, offerte par le Comité des fêtes de Nice ; 2^e prix, un objet d'art (écrin de 2 verres, argent et cristal), accordé par l'Union des Yachts français, et une médaille en argent, accordée par l'Union des Yachts français ; 3^e prix, une médaille en bronze, accordée par l'Union des Yachts français.

Une médaille en bronze (grand module) sera accordée par le Comité des fêtes, comme souvenir de Nice, à tout yacht qui, n'ayant obtenu aucun prix dans les trois journées de régates internationales, aura cependant effectué le parcours de la croisière dans les conditions.

Cinquième journée — Vendredi 30 mars

Deuxième épreuve du prix spécial de l'Union des Yachts français.

Sixième journée

Troisième épreuve du prix spécial de l'Union des Yachts français, s'il y a lieu.

DROITS D'INSCRIPTION

8^e et 7^e série, 100 fr. ; 6^e série, 50 fr. ; 5^e série, 30 fr. ; 4^e série, 20 fr. ; 3^e série, 10 fr. ; 2^e série, 5 fr. ; 1^{re} série, 3 fr. ; Yoles de yachts, 5 fr.

Les yachts qui ne concourent que pour le prix spécial de l'Union, sont dispensés du droit d'inscription.

Les inscriptions seront reçues au siège du Comité des fêtes, à la mairie de Nice, jusqu'au samedi 24 mars, à midi, dernier délai.

Les inscriptions pourront être faites par lettre ou par télégramme, à la condition d'être régularisées avant la course.

Tous les prix portés au programme seront distribués, quel que soit le nombre des concurrents.

Mercredi 28 mars

Grande Fête Vénitienne, dans le port, et grand feu d'artifice. Illumination des yachts.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les graveurs de cartes de visite se plaignent beaucoup : à les entendre, la politesse française serait à son déclin et la vieille tradition qui ordonne d'envoyer son nom sur un morceau de vélin aux personnes qu'on connaît, à l'occasion du nouvel an, ne serait plus obéie. Je n'y vois, pour ma part, qu'un médiocre inconvénient. A quoi peut répondre cette formalité banale qui ressemble au lancement de prospectus ? Il est bienséant de faire des visites à ses parents et à ses amis lorsque l'an neuf arrive ; il est poli de déposer en personne une carte cornée chez les maîtresses de maisons où l'on a diné une ou deux fois et plus poli d'envoyer des fleurs ou des bonbons ; je ne suis pas hostile à l'envoi d'une carte sous pli, fermé et affranchi comme une lettre ordinaire afin de prouver aux gens qu'on a eu pour eux un souvenir. Mais est-il rien de plus banal que les expéditions de cartes faites par un secrétaire d'après des listes qu'il copie ?

J'ai peur pourtant que les plaintes des graveurs soient exagérées et que nous ayons encore la fastidieuse obligation de dépouiller une corbeille de cartes de visite et d'en renvoyer aux partisans de la vieille mode. Chaque année, quelques esprits indépendants essaient de s'affranchir de cette tyrannie ; mais ils ne sont pas le nombre.

Dans les réunions d'hommes de mode, chacun s'ingénie à chercher un moyen de faire des cadeaux sans trop se ruiner et surtout sans faire le même envoi que tout le monde. Les bonbons, lorsqu'ils sortent de chez un bon faiseur, sont bien reçus ; mais il arrive que dix ou quinze habitués du même salon vont chez le même confiseur et lui commandent, pour la même dame, dix ou quinze fois le même objet. C'est un inconvénient auquel quelques chercheurs ont essayé de parer en achetant un simple sac de chocolat ou de fondants qu'ils déposent dans une faïence d'art ou une verrerie de luxe. Mais le meilleur moyen qu'on ait trouvé jusqu'à présent d'éviter des similitudes dans les présents, c'est de faire porter, chez les dames auxquelles il faut adresser des hommages de nouvelle année, des plantes vertes et des fleurs. Les grandes fleuristes parisiennes se plaignent cependant que leur commerce ne prenne pas un plus grand développement. Cela tient à ce que les Parisiens, qui tiennent à s'éviter des ennuis d'envoi ou les déceptions qu'ils ont précédemment éprouvées lorsqu'ils ont constaté qu'on avait envoyé très peu de fleurs pour beaucoup d'argent, ont pris de plus en plus l'habitude de confier leurs commandes à des maisons de Nice ou d'autres villes du Midi. Ils sont sûrs qu'en échange de mandats-poste qu'ils joignent à leurs commandes les personnes qu'ils indiquent reçoivent à l'heure fixée un colis floral du plus merveilleux effet, un véritable rayon de soleil embaumé. Je voudrais que la mode vint de commander également des caisses et des corbeilles de ces délicieux fruits confits dont la Rive d'or a le monopole. On a beau dire que le fruit confit est un peu trop « vieux jeu » ; il n'en est pas moins excellent, et je ne suis pas de ceux qui refusent certains entremets parce qu'on les servait sur les tables en 1830.

Le mouvement mondain, en cette fin d'année, se résume en diners et en matinées intimes. Les matinées ont leur charme quand elles ressemblent à celle qu'a donnée la princesse Bibesco. Les invitations portaient : « Une heure de musique », le programme a été un peu dépassé ; mais tout le monde a été satisfait. Dimanche, il y a eu un grand arbre de Noël chez la duchesse de la Torre, en l'honneur de ses petits-enfants. On annonce enfin une matinée pour le jeudi 28 décembre dans le bel atelier du comte Mniszech ; on y entendra les comtesses Mniszech, Gabrielle Krauss, M^{lle} Bourgaud et le violoncelliste Holmann.

M^{me} Jules Gouin, qui est une de nos plus brillantes cantatrices mondaines, vient de lancer ses invitations pour un bal qu'elle donnera le 1^{er} janvier dans son hôtel de l'avenue Velasquez.

M^{me} Fries a donné un grand dîner dans sa nouvelle résidence de l'avenue Marceau.

On est revenu de tous côtés de la campagne, et il n'y a plus guère d'animation dans les châteaux. Le château de Sablé, résidence habituelle de la duchesse de Chevreuse, fait exception. La duchesse a auprès d'elle sa petite-fille, M^{lle} de Luynes, son fiancé, le duc d'Uzès, M^{lle} Dodun de Kéroman et son fiancé, M. de Coynart.

Les chasses à courre de Fontainebleau, de Senlis et de Compiègne sont plus brillantes que jamais.

A Chantilly, on a dansé chez M^{me} de Salverte.

A Versailles, la générale Galinier voudrait organiser une soirée de comédie ; mais des indispositions l'ont obligée à reculer la date qui n'est pas encore irrévocablement fixée.

×

Les théâtres essaient de lutter contre l'influence des étrennes sur les recettes en donnant des pièces nouvelles.

Le théâtre du Vaudeville a représenté une fort jolie comédie de M. Albin Valabrègue, la *Duchesse de Montelimart*, qui a été froidement accueillie par la critique et qui paraît plaire au public.

Le nouveau théâtre a donné *Miss Dollar*, opérette de MM. Clairville et Valin pour les paroles, de M. Messenger pour la musique, où il y a un fort joli ballet, et qui sera un des succès de l'année.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

L'ATMOSPHERE DES VILLES. — Des recherches intéressantes ont été faites dernièrement en Angleterre sur la composition de l'air dans les villes suivant les différentes conditions météorologiques.

Des postes d'observations ont été établis à Londres, à Liverpool, à Manchester, et des relevés périodiques y ont été faits de la composition d'air avec indication des circonstances ambiantes, du caractère de la pluie et de la neige, de l'intensité de l'éclairement, etc... En même temps des relevés comparatifs étaient enregistrés dans des campagnes et dans des pays comme l'Oberland bernois, où l'air est d'une grande pureté.

Nous trouvons résumées dans la *Science* les conclusions tirées de ces recherches :

1^o L'air de la campagne et des parties les moins peuplées des villes renferme, dans les conditions les plus favorables, un volume de soufre équivalent à un volume d'acide sulfureux pour dix millions de volumes d'air.

Dans les quartiers populeux, la *moyenne générale* atteint en hiver 30 volumes et, en été, environ 5 volumes. Pendant les brouillards épais comme il s'en produit souvent en hiver, on relève jusqu'à 40 ou 50 volumes de soufre. Ainsi, tandis que, en temps de brouillard, la teneur acide carbonique est seulement le double à peu près de ce qu'elle est en temps normal, les composés du soufre s'accroissent jusqu'à atteindre 20 à 50 fois le volume ordinaire.

2^o La quantité de matières organiques augmente de la même façon. Voici, du reste, à titre d'exemple, la composition d'un échantillon des dépôts qui se forment pendant le brouillard :

| | |
|--|-------|
| Carbone..... | 0,390 |
| Hydrocarbures..... | 0,123 |
| Bases organiques..... | 0,120 |
| Acide sulfurique..... | 0,043 |
| Acide chlorhydrique..... | 0,014 |
| Ammoniaque..... | 0,014 |
| Fer métallique et oxyde magnétique.... | 0,026 |
| Autres matières minérales..... | 0,312 |

3^o En ce qui concerne la fréquence des brouillards épais, des relevés faits par Dalton au commencement du siècle montrent qu'à Manchester, dont la population était alors d'environ 120,000 âmes, on avait une moyenne de 4 à 5 jours de brouillard dense pendant l'hiver, tandis que, aujourd'hui, avec une population de 500,000 âmes, ces brouillards épais se produisent au moins 20 jours.

4^o Les relevés actiniques montrent que les surfaces centrales de nos grandes villes subissent une perte de 45 à 50 % des rayons actiniques relativement aux faubourgs pour lesquels les valeurs ne sont d'ailleurs que le 1/3 au plus de celles analogues relevées à Grindelwald (Suisse). Durant le brouillard, 9 % des rayons actiniques sont arrêtés.

LA MORTALITÉ D'APRÈS LES PROFESSIONS. — Un docteur anglais a publié récemment un curieux volume sur la mortalité comparée des diverses professions.

Dans un tableau concernant des individus de vingt-cinq à soixante-cinq ans, l'auteur a exprimé la mortalité de chaque corps d'état, celui des ecclésiastiques, connu de longue date pour la longévité de ses membres, étant pris pour unité.

On y voit d'abord qu'au point de vue de la longévité, il y a autant d'avantage à se faire jardinier qu'à entrer au séminaire. Puis, la mortalité varie entre 1,1 et 1,4 pour les fermiers, les laboureurs, les épiciers, les pêcheurs et les ébénistes.

On trouve 1,5 pour les hommes de loi, les ouvriers en soie, les mécaniciens, les commerçants, les marchands drapiers ; 1,6 pour les mineurs et les cordonniers.

1,7 est le chiffre correspondant aux commis-voyageurs, aux boulangers, aux menuisiers, aux tapissiers, aux maçons, aux forgerons et aux employés de commerce.

Les cantonniers, les ouvriers en laine, les armuriers, les tailleurs, les chapeliers, les imprimeurs et les ouvriers en coton donnent 1,8 ou 1,9.

On arrive à 2,0 pour les médecins et les carriers ; à 2,1 pour les relieurs, les bouchers, les verriers, les plombiers, les peintres, les couteliers ; à 2,4 pour les brasseurs, 2,6 pour les cochers d'omnibus, 2,7 pour les marchands de vin.

Les grandes mortalités sont fournies par les potiers (3,4), les mineurs de Cornouailles (3,3), les camelots (3,3), les garçons d'hôtel (3,4).

D'ailleurs, l'ordre des professions d'après leurs conditions hygiéniques varie d'un pays à l'autre ; ainsi à Paris, suivant le docteur Bertillon, le corps d'état où l'on vit le moins vieux est celui des cochers. Les intempéries contribuent sans doute à ce résultat, mais l'intempérance professionnelle n'y est pas non plus étrangère. Les cochers à Paris ont l'habitude de « tuer le ver » un peu trop fréquemment. En revanche, les petits verres finissent souvent par tuer le cocher.

LES ÉPAULES DROITES. — On n'a guère, en général, l'habitude d'apporter grande attention à examiner si les deux parties du corps sont exactement comparables entre elles.

C'est bien à tort, pourtant, que l'on en agit ainsi.

Si nous en croyons, en effet, M. le docteur Clozier, il est vraiment regrettable à tous les points de vue d'avoir une épaule plus basse que l'autre, et cela d'autant plus que ce n'est pas, à l'ordinaire, l'épaule seule qui a subi un abaissement, mais bien toute une moitié du corps qui est ainsi affaissée.

Chez nombre de sujets, hommes ou femmes, on peut, de la sorte, constater une asymétrie acquise entre les deux moitiés latérales du corps et, fait remarquable, cette asymétrie se caractérise toujours par une dépression du côté droit, dépression parfois assez importante pour causer des déformations du squelette, notamment dans la partie thoracique et le bassin.

En de nombreux cas, les déformations produites de la sorte sont l'origine d'accidents pathologiques graves. Il était donc intéressant d'en déterminer la cause précise.

VARIÉTÉS

Les Prunes d'ente

La récolte des fruits de toutes espèces a été abondante cette année, celle des prunes d'ente a été particulièrement bonne, près de la moitié supérieure à celle des autres années.

D'après quelques producteurs, la récolte aurait dépassé 400,000 quintaux. Mais comme la récolte de ce fruit est, bon an mal an, très recherchée, au point qu'elle est expédiée presque en totalité à l'étranger, les producteurs ont lieu de se féliciter de cette année anormale.

Ce sont les villes d'Agen, de Marmande, de Tonneins et de Clairac qui forment le centre des transactions en prunes d'ente.

Dans les campagnes avoisinantes, on cultive avec soin l'arbre qui les produit, c'est l'espèce connue des agronomes sous le nom de *peau de serpent* ; à l'état inculte, il produit la *prune commune* ; greffé, il donne la pruned'ente.

Cet arbre est de bonne venue, il fatigue peu la terre en raison de l'exiguïté de ses feuilles et de ses racines ; il n'est difficile ni sur la qualité du terrain, ni sur l'exposition ; cependant, les soins qu'on lui donne ne sont point perdus, et le propriétaire qui le cultive convenablement récolte des fruits plus beaux et meilleurs.

C'est en février et mars que se font les plantations,

dans des trous de 0,70 à 0,80 de surface et sur autant de profondeur. Ces arbres doivent préalablement avoir subi trois ans au moins de pépinière; ils se plantent en quinconces ou entre deux cavallons; on en borde aussi les champs, ce qui permet le labour.

Après dix années de plantation, le prunier d'ente est en plein rapport; sa fécondité dure de vingt-cinq à trente ans. Chaque arbre produit annuellement pour environ 5 francs de fruits.

La récolte se fait vers la mi-août ou en septembre, selon la température; l'arbre laisse échapper d'abord quelques fruits, dont la piqûre d'un insecte a hâté la maturité; ce sont les prunes de primeur qui ne sont jamais de conserve; quand la maturité se développe d'une façon plus naturelle, on secoue l'arbre et l'on ramasse ce qui est tombé, ou bien on fait la cueillette. Il s'agit ensuite de transformer la prune en *pruneau*.

Les cultivateurs et les commissionnaires procèdent de diverses façons pour opérer cette transformation.

La première opération consiste à séparer les gros fruits d'avec les moyens et les petits de ces derniers; on étale alors ces fruits sur des claies en osier ou sur de la paille, bien exposées au soleil pendant quarante-huit heures au moins, en ayant soin de les retourner, ainsi que l'on fait pour les figues d'automne dans le Midi.

On n'oublie pas, comme pour ces dernières, de les rentrer la nuit ou de les couvrir.

Quand on juge l'aquosité suffisamment absorbée, c'est-à-dire quand les fruits se recouvrent d'efflorescences cristallisées et blanches, on procède à la cuisson par le four.

Les fours des boulangers peuvent remplir cet office, chauffés de 35 à 45°. On y laisse les claies pendant 4 à 5 heures; on les remet pour les chauffer à nouveau jusqu'à 55 à 65° pendant le même laps de temps. On chauffe successivement le four en procédant de la même façon jusqu'à 90°, puis de 100 à 110°, de 110 à 135°. Cette dernière opération ne doit durer que deux heures, alors la prune est au point convenable, et peut être livrée au commerce.

Depuis 1835, en essaye de substituer l'étuvage au mode de cuisson ordinaire; ici la prune acquiert un plus beau lustre, mais on a constaté qu'elle était moins de conserve.

Après l'une ou l'autre de ces opérations, l'on procède au triage qui consiste à enlever d'abord les fruits trop petits ou mauvais, puis on les divise en sept catégories, savoir :

Le *fretin*, résultat du premier triage, qui contient de 125 à 150 fruits par demi-kilo; la *petite rame*, qui contient de 110 à 115 fruits; la *rame*, de 100 à 105; la *belle-rame*, 90 à 95; la *rame supérieure*, 80 à 85; le *demi-choix*, 70 à 75; le *choix*, 60 à 65; le *surchoix*, 50 à 60, toujours à la livre.

Les pruneaux sont ensuite expédiés par caisse de 10 à 50 kil., ou par baril ou demi-baril de 200 kil. qu'on parfume au moyen de quelque feuille de laurier.

C'est à Bordeaux que viennent à peu près tous les ordres de l'étranger, et c'est de ce port que se font les expéditions.

De Bordeaux, les pruneaux sont dirigés vers l'Angleterre qui en consomme parfois plus de 400,000 quintaux; puis vers la Russie, la Hollande, les Etats-Unis d'Amérique et les Etats hispano-américains.

Comme nous l'avons dit au début, et d'après un des principaux négociants de Bordeaux, M. J. Fau, la France consomme très peu de prunes d'ente, si ce n'est des qualités secondaires ou fretins.

Si Paris, la ville luxueuse par excellence, connaît peu le pruneau d'ente, il faut dire que les commissionnaires et les négociants en cet article ont tout fait pour l'en priver.

C'est ainsi qu'après maintes démarches, ces derniers ont obtenu des compagnies de chemins de fer une notable diminution sur les transports, à condition que la feuille d'expédition porte la mention : *pour l'exportation*.

L'appréciation exacte des quantités de prunes d'ente récoltées est chose difficile, faute de documents. Nous supposons que ces quantités peuvent atteindre annuellement 350,000,000 de kilos à l'état frais. Réduites à l'état de pruneaux, cette quantité ne serait plus que de 7,000,000 de kilos, ce qui fait encore une moyenne annuelle d'environ 700,000 francs.

La cueillette, la transformation de la prune, son premier emballage, ses triages multiples, donnent la vie à une foule de personnes.

C'est ensuite au tour de l'exportateur de faire procéder à un nouveau remaniement : l'emballage définitif.

Ce dernier emballage, qui double la valeur de la marchandise, doit être délicatement fait : ce soin incombe au cartonnier, au fabricant de caisses, au verrier, etc. On restreint les quantités premières, dont on pare les emballages avec des ors, de la dentelle, des faveurs, des chromos, etc.

C'est qu'à l'étranger, un envoi de pruneaux d'ente constitue pour beaucoup un cadeau séduisant et utile à la fois.

W. R.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi vingt-huit décembre courant, à deux heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans la salle de vente Crovetto, sise rue Grimaldi, à la Condamine, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, marchandises et objets mobiliers, tels que : lits en fer complets, buffets, chaises longues, fauteuils, tables, guéridons, ciels de lit, toile et coutils pour matelas, duvet, plumes, etc., etc.

L'huissier, BERTRAND.

AVIS

Le sieur DE MICHELIS Pierre ayant acquis le fonds de commerce d'épicerie et comestibles exploité par le sieur BARRAL Alexandre, à Monaco, maison Savi, boulevard Charles III, les oppositions, s'il en existe, seront reçues entre ses mains, dans la huitaine, à peine de déchéance.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 18 au 24 décembre 1893

| | |
|--|------------|
| CANNES, b. Marie, fr., c. Ferrero | sable. |
| ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume, | id. |
| ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone, | id. |
| ID. b. Saint-Louis, fr., c. Villi, | id. |
| SAINT-TROPEZ, b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio, | id. |
| ID. b. Tante, fr., c. Davin, | id. |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre, | id. |
| ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, | id. |
| PORT MAURICE, b. Caterina Ardita, it., c. Loffredo, charbon. | |
| NICE, vapeur, Vent-Debout, fr., c. Lambert, | passagers. |

Départs du 18 au 24 décembre

| | |
|---|------------|
| SAINT-TROPEZ, cutter, Zéphire fr. c. Jacomain | sur lest. |
| ID. b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio, | id. |
| ID. b. Tante, fr., c. Davin, | id. |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre, | id. |
| ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, | id. |
| CANNES, b. Marie, fr., c. Ferrero, | id. |
| ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume, | id. |
| ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone, | id. |
| ID. b. Saint-Louis, fr., c. Villi, | id. |
| NICE, vapeur Vent-Debout, fr., c. Lambert, | passagers. |

A LOUER, à partir du 1^{er} janvier
PETITE MAISON DE CAMPAGNE
non meublée

QUARTIER DES MONEGHETTI
S'adresser au bureau du journal

HOUSE AGENT
Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE
DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DE MONTE CARLO
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, PARAPLUIES
OMBRELLES, CANNES, ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle toutes les langues

LEÇONS DE FRANÇAIS
M^{lle} LÉONTINE POIVEY

DIPLOMÉE DE L'ACADÉMIE D'AIX

MONACO — Square Nave — CONDAMINE

COURS et LEÇONS
POUR JEUNES FILLES

COMPTABILITÉ, DESSIN, PEINTURE, ANGLAIS, SCIENCES
LITTÉRATURE FRANÇAISE

S'adresser au Pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Monaco

REVUE MONÉGASQUE

LETTRES, SCIENCES, ARTS

PUBLICATION MENSUELLE

Directeur : Comte DU PONT L'ABBÉ DE COATAUDON

Rédacteur en Chef : MAURICE GUILLEMOT

Sommaire du 1^{er} décembre 1893

- EUGÈNE BÉJOT. — Vue de Villefranche-sur-mer, eau-forte avec un sonnet : *Départ pour le Midi*, par A. BOSCHOT.
- PAUL ALEXIS et GIUSEPPE GIACOSA. — *La Provinciale*, 1^{er} acte, scène VIII.
- MAURICE GUILLEMOT. — *Intimités*, à M^{me} Sarah Bernhardt.
- GEO BONNERON. — *Malbrough s'en va t'en guerre*, paraphrase-fantaisie.
- UN CHERCHEUR. — *Monaco en 1853*, avec illustrations à la plume par P. DURUX.
- CLARINE LUX. — *Rencontre*, poésie.
- JUDITH CLADEL. — *Fou d'amour*, nouvelle, préfacée d'Une lecture, par M. G.
- ALTER EGO. — *Au jour le jour*. — Mort de Karl Bodner — Sarah Bernhardt expliquée par Jules Lemaître — Un peintre-poète : Emmanuel Lansyer.
- M. D'AUBAY. — *Bulletin bibliographique*.

ABONNEMENTS : Un an, 30 francs — Un numéro, 3 francs

BIBLIOGRAPHIE

Il sera rendu compte dans le Bulletin Bibliographique de tout ouvrage adressé au Rédacteur en chef de la *Revue Monégasque*.

Les illustrations du présent numéro sont obtenues par le procédé phototypique CONSO, de Nice

Toutes les communications concernant la *Revue Monégasque* doivent être adressées au Rédacteur en Chef.

Imprimerie de Monaco — 1893

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

| Décembre | PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer | | | | | TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord) | | | | | Humidité relative moyenne | VENTS | ÉTAT DU CIEL | | |
|-----------------------|--|-------|-----------|-----------|-----------|---|------|-----------|-----------|-----------|------------------------------|------------|-----------------------------------|--|--|
| | 9 h. mat. | midi | 3 h. soir | 6 h. soir | 9 h. soir | 9 h. mat. | midi | 3 h. soir | 6 h. soir | 9 h. soir | | | | | |
| 18 | 763.6 | 763.9 | 764.1 | 764.4 | 764.5 | 16.8 | 18.4 | 17.3 | 16.1 | 15.5 | 72 | S E faible | Beau | | |
| 19 | 763.0 | 761.6 | 760.4 | 759.7 | 759.2 | 16.4 | 17.0 | 17.2 | 16.8 | 16.2 | 74 | S E | Couvert | | |
| 20 | 758.2 | 757.9 | 756.8 | 756.7 | 755.8 | 16.8 | 16.2 | 15.7 | 15.5 | 15.6 | 76 | — | Couvert, pluie | | |
| 21 | 752.4 | 751.8 | 750.6 | 751.5 | 752.2 | 15.1 | 15.3 | 14.7 | 14.5 | 14.0 | 72 | — | Très couvert, pluie | | |
| 22 | 755.6 | 756.8 | 758.6 | 759.4 | 761.0 | 15.0 | 16.9 | 16.4 | 15.8 | 15.8 | 68 | S E faible | Variable | | |
| 23 | 763.9 | 763.9 | 764.0 | 764.3 | 764.5 | 16.0 | 17.3 | 16.4 | 15.5 | 15.3 | 70 | — | Beau | | |
| 24 | 765.0 | 764.7 | 764.0 | 764.3 | 764.1 | 15.5 | 17.0 | 16.7 | 15.0 | 14.6 | 71 | — | id. | | |
| DATES | | | | | | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | | | |
| TEMPÉRATURES EXTRÊMES | | | | | | Maxima | 18.4 | 18.2 | 16.9 | 15.8 | 17.0 | 17.3 | 17.0 | | |
| | | | | | | Minima | 15.0 | 14.8 | 15.2 | 14.0 | 13.4 | 14.1 | 13.9 | | |
| | | | | | | | | | | | | | Pluie tombée : 13 ^{mm} 0 | | |